

**BÉNÉFICIAIRES**

PME, Groupements d'Intérêt Économique, Investisseurs Publics

**FORME DE L'AIDE**

Subvention

**INTENSITÉ DE L'AIDE**

Jusqu'à 30% des dépenses éligibles

**PÉRIODE**

Instruction au fil de l'eau jusqu'au 31/12/2027

FINANCEURS

AVEC LA RÉGION ET L'EUROPE, ÇA BOUGE EN CENTRE-VAL DE LOIRE!

APPEL À PROJETS AIDE AUX INVESTISSEMENTS POUR L'AGROALIMENTAIRE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Au titre de la nouvelle programmation du FEADER (2021-2027), **l'Europe** et **la Région Centre-Val de Loire** investissent conjointement pour favoriser le développement de sa souveraineté alimentaire.

QUELS PROJETS ?

Ce dispositif vise **les industries agroalimentaires de la Région** pour favoriser la **transformation** et la **commercialisation** des produits agricoles sur le territoire.

Les projets accompagnés sont les **investissements productifs** (matériels & équipements) pour :

- ↳ **la transformation de produits,**
- ↳ **le conditionnement et l'emballage,**
- ↳ **le stockage, équipements de la chaîne de froid.**

Les projets de **stockage** seuls seront conditionnés au fait qu'à minima une étape de transformation ou de commercialisation du produit soit réalisée au sein de la même société.

Les dépenses liées aux phases de mise en route, tests, paramétrages et les frais de main d'œuvre des fournisseurs sont également éligibles.

Les projets devront présenter des dépenses éligibles > à 100 000 € HT.

Les dossiers seront examinés en fonction de plusieurs critères : taille de l'entreprise, filières de production, nature du produit fini et la mise en place d'une démarche RSE.

QUELS SOUTIENS ?

L'aide sera attribuée sous forme de **subvention, jusqu'à 30% des dépenses éligibles** selon les critères suivants :

- ↳ 30% de soutien pour les Petites Entreprises (CA<10 M€) plafonné à 200 000 € ;
- ↳ 20% de soutien pour les Moyennes Entreprises (CA<50 M€) plafonné à 400 000 €.

⚠ Une rétroactivité des investissements au 01/01/2023 est possible pour les entreprises éligibles dont les produits finis sont à plus de 50% considérés comme des produits agricoles au sens communautaire.

20 années
d'expérience

120
Collaborateurs

7 Mds€
de projets
financés sur
les territoires

8 bureaux
ouverts en
France



**Franck
MAUDOUX**

Directeur
développement

06 33 04 37 74
franck.maudoux@abfdecisions.fr